

**M. Caouette:** ... et empêcher toute augmentation de salaire. Gelons tous les salaires, y compris ceux des députés.

Monsieur l'Orateur, nous avons connu, en temps de guerre, le contrôle des prix, alors que le gouvernement avait gelé les salaires, les prix au détail, etc. On avait même distribué des coupons de rationnement en même temps qu'on avait établi le contrôle des prix. Grâce aux coupons de rationnement, on pouvait obtenir du beurre, du café, des confitures, des pneus, des voitures, des vêtements, etc. Selon la valeur du coupon, on pouvait obtenir de la marchandise au prix fixé par le gouvernement, par l'entremise de la Commission des prix.

• (2050)

Mais, monsieur l'Orateur, alors qu'on ne pouvait pas obtenir plus que pour son coupon, au prix de détail contrôlé, on pouvait, sur le marché noir, obtenir n'importe quoi, que ce soit du sucre, du café, ou toute autre denrée faisant l'objet de restrictions. Nous ne pouvions pas obtenir plus de marchandises que nous n'avions de coupons. Bien que le sucre se vendît alors 8c. la livre, nous pouvions en obtenir tant que nous en voulions à 20c. la livre sur le marché noir.

Le même règlement s'appliquait aux automobiles et aux pneus, comme d'ailleurs à tout ce qui était contrôlé par le gouvernement. Est-ce qu'on devrait revenir à ce contrôle des prix et du commerce en temps de paix? Cela ferait renaître le marché noir, et la situation serait cent fois pire qu'elle ne l'est présentement. On ne guérit pas un mal par un remède pire que le mal lui-même.

Et nous, que disons-nous? C'est bien beau de blâmer les gros, les supermarchés, comme je le disais tantôt. Ces supermarchés, comme cela se fait d'ailleurs dans tous les domaines de l'activité économique ou commerciale, ont augmenté leurs prix. L'honorable député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) disait tantôt qu'en 1961, 41 p. 100 du revenu d'un Canadien moyen était consacré à l'alimentation alors qu'en 1971, seulement 18 p. 100 était dépensé à ce chapitre. L'honorable ministre de l'Agriculture vient d'ailleurs de déclarer que c'était peut-être seulement 17 p. 100.

Monsieur l'Orateur, je ne crois pas du tout à ces statistiques. S'il est vrai que la moyenne des Canadiens se nourrissent avec seulement 17 ou 18 p. 100 de leur revenu, cela veut dire qu'il ne mangent que du saucisson ou des «hamburgers» à longueur d'année, car personne ne saurait se nourrir actuellement avec 17 ou 18 p. 100 de son revenu.

Prenons le cas typique d'un citoyen qui gagne, par exemple, \$60 par semaine, et qui a deux ou trois enfants dans sa maison. Dans des villes comme Montréal et Québec, nous trouvons encore des gens qui touchent un salaire de famine de \$60 par semaine. Or, 18 p. 100 de \$60 donne exactement \$10.80. Quelle famille de cinq personnes peut vivre avec \$10.80 par semaine? Il ne faut tout de même pas rire des gens à leur face, et c'est ce que je crois que l'honorable ministre de l'Agriculture fait ...

**M. Yvon L'Heureux (Chambly):** On prend la moyenne.

**M. Caouette:** Nous prenons la moyenne, oui, mais certaines gens doivent dépenser 50 p. 100 de leur salaire pour les aliments. En parlant de moyenne, on en trouve d'autres qui ne dépenseront que 8 ou 10 p. 100 de leur revenu pour la nourriture. Ceux-là ne peuvent même pas acheter la toile qui entoure le saucisson! Ce sont là des faits. Alors, qu'allons-nous proposer?

[M. Benjamin.]

C'est beau de présenter des avis de motions sans solution. On dit: Faisons une enquête! Je ne vois pas d'objection à ce que nous fassions une enquête, mais pas en vue de contrôler les prix, les salaires, et même le revenu du cultivateur, du détaillant, du grossiste, bref, de tous les citoyens.

Ce que nous proposons, c'est de verser un escompte compensé au prix de détail, ce qui permettrait d'augmenter le pouvoir d'achat du consommateur, sans lui enlever quoi que ce soit, ni augmenter les prix.

Le gouvernement fédéral devrait, par exemple, verser un escompte général sur les prix au détail de la nourriture, du vêtement et de toutes les autres denrées.

Prenons l'exemple de la nourriture, puisqu'il en est question, et supposons qu'on verse à son égard un escompte de 20 ou de 30 p. 100. Alors, si une famille dépensait \$30 par semaine pour la nourriture, avec un escompte de 30 p. 100, elle épargnerait \$9, et ne paierait par conséquent que \$21, et le gouvernement fédéral verserait au détaillant les \$9 en escompte compensé, au prix de détail. A ce moment-là, il en coûterait bien moins au gouvernement canadien pour donner cet escompte compensé, que pour former des commissions d'enquête de toutes sortes à travers le pays et de créer d'autres organismes pour la mise en marché des produits.

Il en coûterait alors bien meilleur marché au gouvernement central, et les consommateurs paieraient moins qu'ils ne paient maintenant.

Je répète que la famille canadienne moyenne ne dépense que 18 p. 100 de son revenu pour la nourriture. Celui qui gagne \$100 par semaine, par exemple,—salaire minimum dont les trois chefs ouvriers de la province de Québec souhaitent l'établissement—et qui doit nourrir cinq personnes dépensera \$18. Avec \$18 par semaine pour acheter du lait, du pain, bref, toute la nourriture pour une famille de cinq personnes, il est impossible à un député ou à toute autre personne de manger convenablement.

Le ministre de l'Agriculture le sait, de même que l'honorable député de Lanark-Renfrew-Carleton, qui citait des données statistiques tantôt. Les statistiques valent ce qu'elles valent. Elles donnent très peu souvent lieu à des interprétations justes.

Monsieur l'Orateur, nous avons déjà suggéré le paiement d'un escompte sur les prix au détail. On l'a fait pour le lait, par exemple, pendant la guerre. Alors que cette denrée se vendait au détail, je crois, 14c. la pinte, le gouvernement fédéral accordait un escompte de 2c. la pinte, de sorte que le consommateur ne la payait que 12c. Les 2c. étaient versés au laitier.

Monsieur l'Orateur, la proposition des créditistes—je le répète—est logique dans tous les domaines, qu'il s'agisse du vêtement, de machinerie agricole, de l'industrie primaire, de la distribution ou de tout autre domaine. Il faudrait un escompte compensé au prix de détail, escompte qui permettrait au consommateur d'acheter davantage et de bénéficier de meilleurs services. Cela encouragerait le producteur primaire, qui augmenterait ses revenus en vendant sa production plus facilement qu'il ne le fait dans le moment.

Il me semble que ce serait là une solution logique, et si l'on a pu l'utiliser en temps de guerre, je me demande bien pourquoi il ne serait pas possible de le faire en temps de paix.

Je ne sais pas si l'honorable député de Vancouver-Kingsway est disposée à proposer des solutions, si jamais un comité spécial de la Chambre faisait enquête d'ici le 26